

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Mercredi 02 novembre 2016 à 20h30**

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : le 26 octobre 2016

**PRÉSENTS** : DARETS Benoît, DESTRIKATS Jean-Michel, BEGARDS Pascale, FAUTHOUX Claudine, AUDAP Isabelle, DESSARPS Philippe. AUBERT Laure, MESLAGE Éric, DARDY Nathalie, LAFITTE Lucie, LOPEZ Pierre LIBIER Alain, LARD Hervé, GAYON Christine.

**EXCUSÉ** : TEIXEIRA Frédéric

Secrétaire de séance : M. MESLAGE Éric

Ouverture de la séance à 20h30  
.....

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 21 septembre 2016.

**Toutes les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité**

**Délibération n° 58 : Décision modificative n°1 budget communal exercice 2016**

M. le Maire indique que la Commune a acquis une parcelle de terrain, ainsi que du matériel divers, et qu'il est nécessaire de modifier le budget de la commune 2016 en section investissement comme suit :

Article/opération 2111/OPFI	+ 717.92 €
Article/opération 2135/22	- 717.92 €
Article/opération 2158/10008	+ 5000 €
Article/opération 2135/22	- 5000 €

**Délibération n° 59 : Abroge et remplace la délibération du 21 septembre 2016 : maintien de la taxe de séjour.**

M. le Maire explique que suite à la réception du courrier de la Préfecture en date du 17 octobre 2016, il est nécessaire de modifier la délibération du 21 septembre 2016. Pour la catégorie « Terrains de camping et terrains de caravane classés en 1 et 2 étoiles, port de plaisance » le barème prévoit un tarif de 0.20€ par personne et par nuitée et non 0.18€.

**Délibération n° 60 : Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes sur la gestion de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud.**

M. le Maire expose que par un courrier en date du 16 aout 2016, la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, a demandé à ce que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes, adressé au Président de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud, soit présenté au Conseil Municipal.

**Délibération n°61 : Fixation du taux et des exonérations facultatives de la taxe d'aménagement communale**

M. le Maire indique que la délibération du 29 octobre 2013 instaurant la taxe d'aménagement arrive à son terme au 31 décembre 2016 et qu'il est nécessaire de la renouveler. Ainsi, la délibération initiale reste inchangée mise à part l'ajout d'un taux de 3.5% pour la zone de loisirs AUTf du Plan Local d'Urbanisme et l'exonération totale pour les surfaces des abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

**Délibération n° 62 : Adoption d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) et autorisation à présenter et signer la demande d'Ad'Ap.**

M. le Maire expose que la commune est propriétaire d'établissements recevant du public ou d'installations ouvertes au public non accessibles au 31 décembre 2014. Pour cela la commune doit élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Une demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée a été accordée par les services préfectoraux dans un courrier en date du 01 décembre 2015.

Le Conseil Municipal donne son accord afin que M. le Maire puisse signer cette demande.

**Délibération n° 63 : Approbation de la vente de la maison M. et Mme Begards.**

M. le Maire indique que suite à la demande de la Scp Coyola, afin que la vente de la maison des époux BEGARDES, 107 lotissement de Berns, puisse avoir lieu, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur la dite vente car le règlement du lotissement le stipule. Après en avoir débattu le vote fait apparaître un vote contre et une abstention.

**Délibération n° 64 : Convention relative au versement d'un fonds de concours voirie – route des Mottes**

M. le Maire expose que suite à la convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux hors compétence signée avec la Communauté de Communes MACS et la fiche d'intervention prévisionnelle des prestations hors compétence n°1 signée le 06 septembre 2016, la commune doit approuver la convention à intervenir avec la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud concernant le versement d'un fonds de concours afin de financer la réalisation de travaux de réaménagement de voirie et des espaces associés sur la route des Mottes pour un montant de 59 041.93€.

**Délibération n° 65 : Approbation des dates, du projet et du plan de financement du festival des Rencontres Enchantées 2017**

Le Maire expose à l'assemblée que la 15ème édition des « Rencontres Enchantées » sera organisée du 15 au 19 juillet 2017.

Le budget prévisionnel établi pour l'organisation de cette manifestation s'élève à 60 000 €.

✓ **Divers**

*- Pacte financier et fiscal MACS :*

M. le Maire expose que la Communauté de Communes MACS veut mettre en place un fond solidaire en direction des communes. Il explique que ce fond sera pris sur les nouvelles recettes économiques des communes et de la communauté. Il n'impactera pas les recettes actuelles mais uniquement les nouvelles recettes à compter du 1er janvier 2017. Il sera redistribué aux communes 50% au prorata des charges transférées dans le cadre des transferts compétences ZAE et 50% au prorata des ressources des communes. M. le Maire se réjouit de voir des recettes de fonctionnement supplémentaires mais fait remarquer que cela ne deviendra intéressant pour les petites communes que dans le temps.

*- Transfert de compétences tourisme et ZAE :*

M. le Maire indique qu'au premier janvier la commune transfèrera les compétences Tourisme et ZAE à la Communauté de Communes MACS.

Pour le Tourisme les charges qui accompagneront ce transfert seront équivalentes à la subvention que la commune verse à l'Office du Tourisme du pays Tyrossais.

Par contre pour les ZAE, un cabinet a évalué les charges d'entretien sur 25 ans et les a annualisées. Cela risque de représenter une somme conséquente pour le budget communal.

*- Choix mode de chauffage logements BERNIS :*

Après une étude réalisée par la société Climelec, le Conseil Municipal décide d'opter pour un chauffage collectif par chaufferie bois granulés.

*-Vœux 2017*

Le Conseil Municipal décide de faire la cérémonie des vœux le vendredi 06 janvier 2017 à 19h.

✓ **Porté à connaissance**

Tour des commissions,  
DETR,  
Point cimetière, caveaux,  
CCID,  
Voirie communale,  
Point cambriolage ST,  
11 Novembre,  
Téléthon.

Prochain Conseil : 14 décembre 2016

*Séance levée à 23h36*

SAUBRIGUES, le 07 novembre 2016